

Animateur loisir tourisme

RNCP32350 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	334t
Formacode(s)	42623
Code(s) ROME	G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	29/05/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

102 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 89 à former et organiser l'évaluation et 13 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
A2NEO	52749093200037	Former et organiser l'évaluation
ACADEMEE	90468475000014	Former
ACADEMIE DES METIERS CENTRE DE FORMATION	88977538300017	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800145	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800186	Former

Liste complète des 102 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp32350-animateur-loisir-tourisme/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur loisirs tourisme propose ou adapte des activités de loisirs à différents publics et les anime en veillant à la qualité des prestations proposées.

L'animateur loisirs tourisme participe ou adhère au projet d'animation de l'établissement et à l'élaboration du

programme d'animation. Il propose et élabore des animations à partir d'activités ou de combinaisons d'activités, en favorisant l'ambiance, la création de liens entre les participants et avec le territoire, la réponse aux besoins et aux motivations des différents publics, la participation du plus grand nombre.

L'animateur loisirs tourisme imagine ou adapte des activités dans le champ de la convivialité, de la détente, du divertissement, de la découverte et du sport. Il prévoit le contenu et les supports des activités, s'assure de leur mise en sécurité et anticipe les besoins matériels et humains.

L'animateur loisirs tourisme assure la promotion des animations en direct ou en créant des supports de promotion multimédias et en les diffusant y compris via les réseaux sociaux et les outils numériques en veillant à respecter le cadre légal.

L'animateur loisirs tourisme prépare, installe et anime seul ou en équipe une activité ou une combinaison d'activités. Il participe à des animations collectives et des spectacles, en coordonnant sa contribution avec celles des autres membres de l'équipe. Il veille à créer et maintenir l'ambiance souhaitée.

Il assure la partie technique d'une animation (son, éclairage, régie...) et contribue à l'installation, l'entretien et aux petites réparations des matériels.

L'animateur loisirs tourisme contribue à la gestion des achats et des prestations externes, suit et respecte le budget alloué.

Il s'assure de la qualité des animations proposées et de la satisfaction des participants.

L'animateur loisirs tourisme intervient dans des établissements touristiques et de loisirs accueillant de la clientèle en prestation à la journée ou en séjour. Il peut intervenir dans des structures médicosociales ou périscolaires.

L'animateur loisir tourisme travaille seul ou au sein d'une équipe parfois avec des prestataires externes. Il peut travailler en amont de la saison touristique. Il est amené à se déplacer en journée sur des petites distances pour des animations en dehors de l'établissement.

L'animateur loisir tourisme travaille à temps plein ou à temps partiel, le plus souvent en tant que saisonnier. Les horaires peuvent être variables et peuvent comprendre des soirées, des week-ends et jours fériés. La rémunération est fixe.

L'emploi demande une bonne condition physique, de l'autonomie, de la créativité, une bonne présentation.

D'autre part, la pratique de plusieurs arts culturels (théâtre, danse, musique, ateliers manuels...) ou d'activités sportives sont souhaitables.

L'attestation aux premiers secours et le permis de conduire B sont nécessaires pour certains employeurs pour l'encadrement de groupes.

Dans le cadre de sa pratique, l'animateur loisir tourisme est amené à travailler avec une clientèle étrangère. Dans ce cas, la langue commune est l'anglais. Il pratique l'anglais au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics.

Créer des animations loisirs pour différents publics.

Promouvoir des animations loisirs.

2. Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

Animer des activités de journées pour différents publics.

Animer des activités de soirées pour différents publics.

Assurer la logistique des animations loisirs.

Blocs de compétences

RNCP32350BC01 — Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics.

Créer des animations loisirs pour différents publics.

Promouvoir des animations loisirs.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel,

questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP32350BC02 — Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Animer des activités de journées pour différents publics.

Animer des activités de soirées pour différents publics.

Assurer la logistique des animations loisirs.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les villages vacances ;
- les hôtel-clubs ;
- les clubs de vacances ;
- les résidences de tourisme ;
- les résidences hôtelières ;
- les parcs résidentiels de loisirs ;
- les campings ;
- les camping-clubs ;
- les parcs de loisirs ;
- les parcs à thème ;
- les parcs aquatiques ;
- les parcs récréatifs ;
- les casinos ;
- les maisons de retraite médicalisées et de séjours ;
- les résidences services seniors ;
- les entreprises de loisirs et de spectacles ;
- les centres de loisirs ;
- les centres de vacances ;
- les centres d'accueil périscolaires ;
- les centres d'accueil intercommunaux ;
- les prestataires de service en animation ;
- les stations touristiques montagnardes et de littoral ;
- les sociétés d'organisation d'événementiels.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- animateur polyvalent ;
- animateur généraliste ;
- animateur adultes ;
- animateur d'activités culturelles et ludiques ;
- animateur de journée ;
- animateur jeux ;

- animateur de soirée ;
- animateur disc-jockey ;
- animateur chanteur ;
- animateur micro ;
- animateur mini-club ;
- animateur découverte ;
- animateur enfants et adolescents ;
- animateur temps d'activités périscolaires ;
- animateur station ;
- animateur événementiel.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités physiques et sportives doivent être encadrées par les personnes titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle dont la liste est fixée à l'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport.

Les personnes titulaires du titre professionnel Animateur loisir tourisme ne peuvent pas encadrer contre rémunération une activité physique et sportive. Ils peuvent proposer une activité physique dès lors que celle-ci :

- ne présente pas de risque spécifique ;
- revêt une finalité ludique, récréative et de détente ;
- ne développe pas de finalité pédagogique et d'acquisition de niveau technique ;
- ne propose pas de performance et de compétition ;
- n'est pas intensive ;
- permet l'échange collectif et la bonne humeur ;
- occasionne la découverte de nouvelles pratiques loisirs.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 272 €
Selon la branche	5 200 € – 8 080 €
Prise en charge	Branches concernées
7 272 €	Valeur par défaut · 203 branches
8 080 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEF du Tourisme Social et Familial, CPNEFP hôtellerie de plein air
6 500 €	CPNE de l'immobilier, CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
8 013 €	CPNEF ECLAT
7 976 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 797 €	CPNEF des organismes de tourisme
6 300 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
5 200 €	CPNEFP Agences de voyages et tourisme

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2024
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP17792

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38662

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP17792

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32350/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	12
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	58 %
Période	03/2022 – 04/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	49
Montant total engagé	42 902 €
Coût moyen par dossier	876 €
Durée moyenne	54 h
Période	07/2020 – 03/2024
France compétences	98 %
Reste à charge titulaire	1 %
État	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.